

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALN° 23_07_71_DEL_URB_RA_SCOT_2022Séance du 06 novembre 2023Convocation du 31 octobre 2023Le Conseil Municipal, convoqué le 31/10/2023, s'est réuni à 18h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29Présents : 20

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : A. Granat

Procuration(s) : 8

Mandants	Mandataires
H. Cazenove	R. Dugnac
C. Grezes	A. Mossé
C. Erre	P. Verclytte
C. Pubil-Juanola	JC Faucon
E. Garcia	F. Comes
A. Leclercq	S. Ricciardi-Braem
F. Galliez	S. Grau
D. Noël	P. Francès

Secrétaire de séance : Caroline Rocas**Objet : Rapport d'activité du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale littoral sud (SCOT) 2022**Rapporteur : François Comes**OUI l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note de synthèse annexé à la présente,****LE CONSEIL MUNICIPAL****PREND ACTE****Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**DE LA PRESENTATION** du rapport d'activité du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du littoral sud (SCOT) 2022 tel qu'exposé dans la note de synthèse explicative et annexé à la présente délibération et ce, au titre de la compétence communale relative au plan local d'urbanisme.**DE CHARGER** Monsieur le Maire d'aviser le public par voie d'affichage, apposé en mairie.**DE CHARGER** Monsieur le Maire d'adresser au Préfet un exemplaire dudit rapport pour information.**DE CHARGER** le Maire de l'exécution de la présente délibération qui pourra signer tous les actes et documents nécessaires

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

La Secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES



Ordre du jour n° 01

Rapport n° 23_07_71_DEL_URB_RA_SCOT_2022

Rapporteur : **François Comes**

Séance du Conseil Municipal du **6 novembre 2023**

N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales valant note explicative de synthèse

Objet : **Rapport d'activité du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale littoral sud (SCOT) 2022**

Bien que la communauté de communes soit compétente en matière d'aménagement du territoire, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune demeure compétente en matière d'élaboration et de mise en œuvre du plan local d'urbanisme (PLU). Dès lors, et dans la mesure où le PLU communal est entré en révision et que le SCOT constitue un document supérieur dont le PLU doit respecter et intégrer les orientations, qui plus est dans le cadre de la mise en œuvre de la loi climat et résilience, il paraît important de permettre à l'assemblée municipale de prendre connaissance du rapport d'activité 2022 dudit syndicat tel qu'annexé au présent rapport.

Ce document reçu en mairie le 20 Septembre 2023 sera annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et d'en délibérer.

Le Maire,

François COMES



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20231106-230771-DE



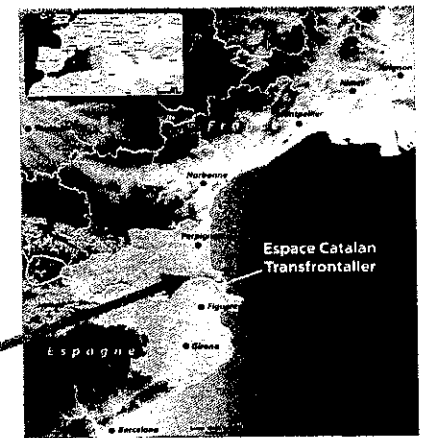
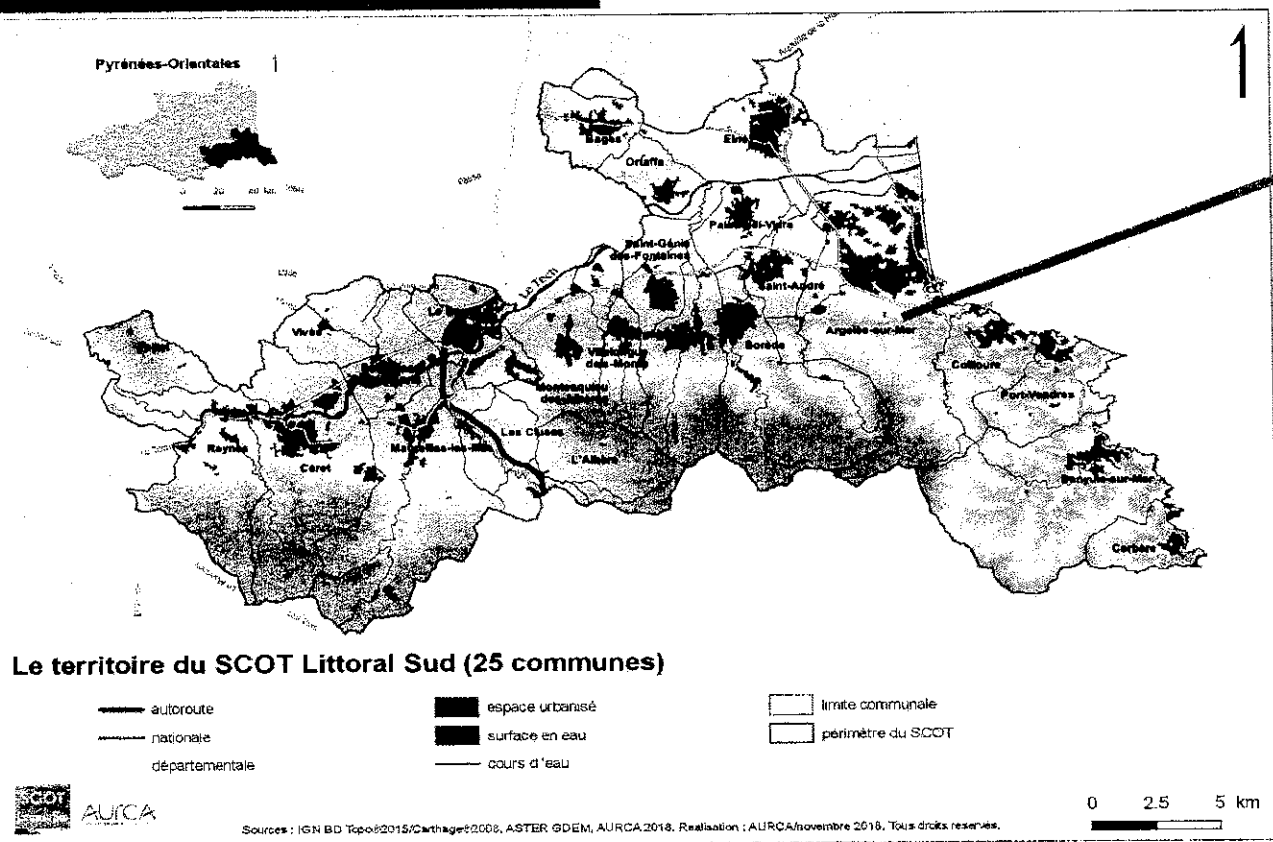
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD

Comité Syndical du 18 septembre 2023

SCOT
LITTORAL SUD



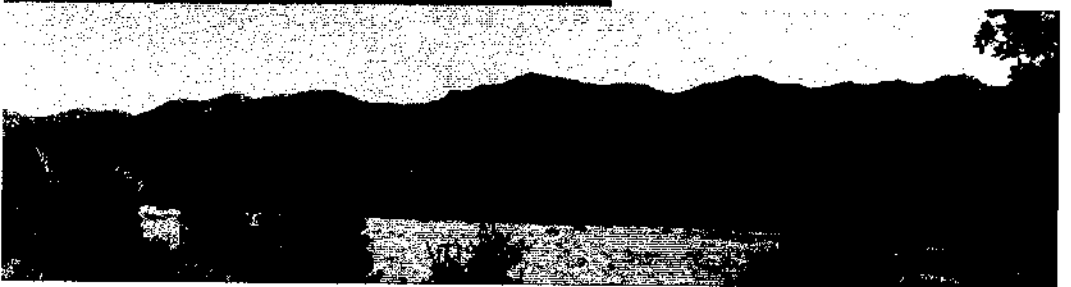

Le Syndicat Mixte



- 2 Communautés de Communes (regroupant 25 communes).
- 25 Délégués titulaires dont 1 Président et 4 Vice-présidents (+25 délégués suppléants).
- Effectifs 2022: 2 postes (Direction 5/35^e ETP, Comptabilité 2/35^e ETP).
- Un Budget de Fonctionnement inférieur à 120 000 €
- Pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale Littoral Sud (territoire 480 Km² /population permanente 80 000 habitants).



Le SCOT Littoral Sud en quelques dates

- Déc 2000: Loi SRU créant les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)
 - 2002-2014: Elaboration du SCOT Littoral Sud sur 22 communes.
 - 2015-2020: Révision n°1 du SCOT suite à l'extension de périmètre de la CC ACV devenue ACVI (3 nouvelles communes),
 - Entrée en vigueur de la Révision n°1 en août 2020.
 - **Déc. 2022: Bilan d'application de la Révision n°1 et Lancement de la Révision n°2 du SCOT**
- 
- 

2022: 2eme année de mise en œuvre et le lancement d'une nouvelle révision!

Janvier - Juin 2022:

- Mise à jour des indicateurs de suivi sur la production de logements et l'ouverture à l'urbanisation (consommation d'espace) au 01/01/2022.
- Gestion financière et comptable: Demande exceptionnelle de remontée d'investissement Débat d'Orientatoin Budgétaire, Approbation des Comptes Administratif & de Gestion 2021 et vote du Budget Primitif 2022.
- Analyse de la consultation et sélection d'un conseil juridique pour la période 2022-2024.
- Gestion du dépassement de la production de logements: Mise en place d'un accord préalable.
- Adhésion au projet d'observatoire mutualisé d'occupation des sols « OCS ID ».

Juillet - Décembre 2022:

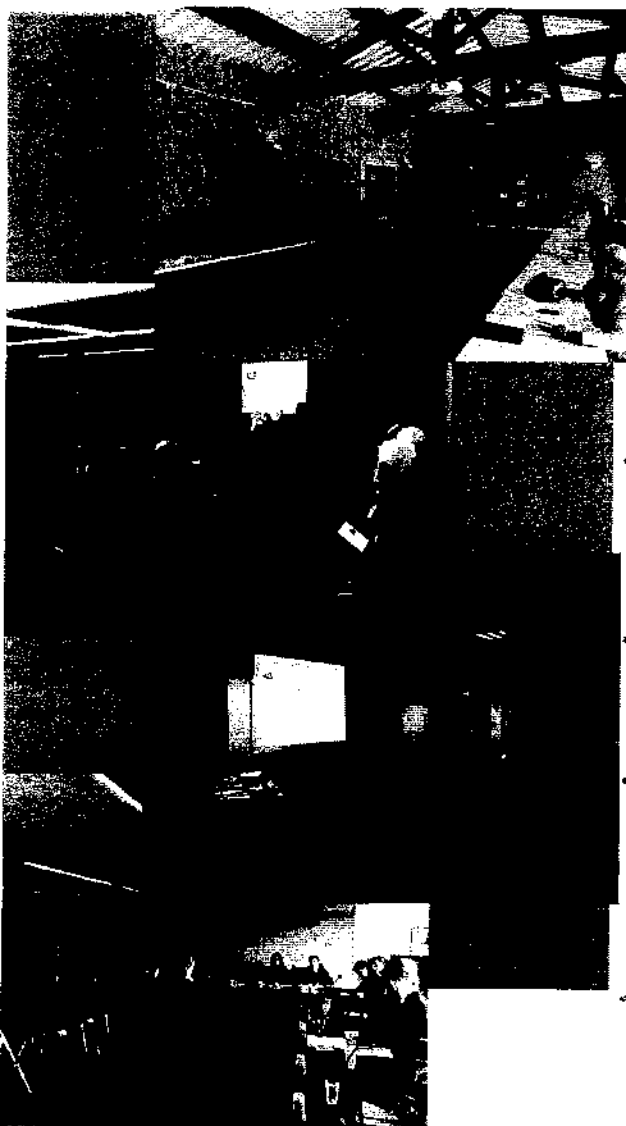
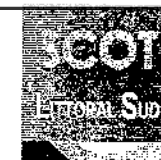
- Création d'un Comité Social Territorial commun avec la CC ACVI, création de poste et définition du temps de travail.
- Avenant à la Convention d'Objectifs Triennale 2022-2024 avec l'AURCA
- Approbation du Bilan d'application de la Révision n°1 du SCOT
- Lancement de la révision n°2 et du recrutement du Chargé de mission SCOT: Publicité, DVE...



Bilan 2022



Le Syndicat Mixte sur l'année 2022, c'est...



Des réunions et des participations aux travaux sur la prise en compte des risques dans l'aménagement (AMF, DDTM, SCOTs, AURCA...), sur la production de logements et la loi Climat et Résilience au sein des commissions d'Aménagement (CC Vallespir, CC ACVI), aux réunions du Pole ENR (DDTM, DREAL, CAUE, SCOTs, SDIS...), COPIL sur l'occupation des sols et l'observation de la consommation d'espace (Open Ig, Aurca, DDTM, CD66...)

L'analyse des procédures d'évolution de PLU d'Elne (Modification n°9, DP MEC n°3), Sorède (Modification n°3), ou de création d'une Centrale Photovoltaïque à Vivès, d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la CC ACVI (1^{er} Arrêt), DP MEC n°1 du PLU de Céret,

- Des réunions techniques sur le PLU de Saint André (choix des procédures), l'élaboration du PLH ACVI, la création d'un PAEN à Céret, d'examen conjoint (DP MEC - PLU de Céret), la révision du PLU d'Ortaffa, la révision du PLU de Reynès, la révision du Règlement Local de Publicité d'Argelès sur mer, d'examen conjoint (DP MEC n°3 - PLU d'Elne) ...
- Des participations aux réunions et ateliers de la conférence des SCOTs d'Occitanie, à l'InterScot du Ruban Méditerranéen, aux rencontres des présidents de SCOTs, ainsi qu'à des visio-conférences de la Fédération des SCOTs sur le Foncier et la consommation d'espace...
- L'analyse de projets soumis en CDAC (Argelès sur mer), de projets de centrales photovoltaïques (Villelongue dels monts, Saint Genis des fontaines), d'extensions commerciales (Laroque des Albères), d'un projet portuaire (Port-Argelès) et la production de synthèses sur les décrets de la loi Climat et Résilience, la construction du bilan d'application de la révision n°1, la programmation de la révision n°2, ses impacts, les outils....
- **5 Comités Syndicaux, des réunions avec les services de l'Etat sur des projets concernant le territoire, la production d'avis sur des opérations d'envergure, échanges et conseils avec les communes membres....**

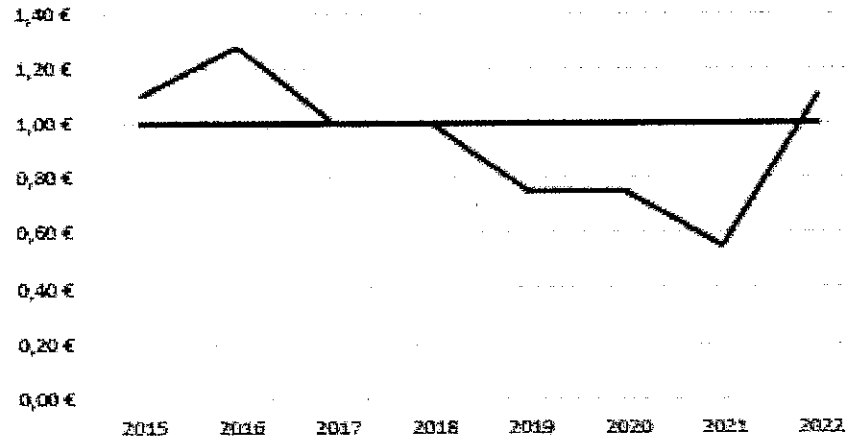


Annexe 2

Bilan FINANCIER 2022

Une nécessaire augmentation
 de la participation par
 habitant:

Participation par habitant (en €)



COMPTES ADMINISTRATIF 2022 DU SM DU SCOT LITTORAL SUD			
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réelles
011	Charges à caractère général	40 826,33 €	32 831,22 €
012	Frais de personnel	19 788,49 €	17 765,53 €
65	Autres charges de gestion courante	24 005,00 €	22 843,03 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Total dépenses gestion courante		84 619,82 €	73 441,78 €
042	Operation d'ordre (amortissements)	34 000,00 €	33 624,49 €
DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORT 2021		0,00 €	0,00 €
TOTAL		118 619,82 €	107 066,27 €
RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réelles
74	Dotations et Participations	97 598,05 €	97 598,05 €
75	Autres produits de gestion courante (PAS)	5,00 €	1,65 €
Total des recettes de gestion courante		97 603,05 €	97 599,70 €
Total recettes		97 603,05 €	97 599,70 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORT 2021		21 016,77 €	21 016,77 €
TOTAL		118 619,82 €	118 616,47 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT			11 550,20 €
COMPTES ADMINISTRATIF 2022 DU SM DU SCOT LITTORAL SUD			
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réelles
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	24 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	24 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	15 199,49 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		63 199,49 €	0,00 €
040	Operation d'ordre (transfert entre sections)	0,00 €	0,00 €
Sous-TOTAL		63 199,49 €	0,00 €
DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES		0,00 €	0,00 €
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORT 2021		0,00 €	0,00 €
TOTAL		63 199,49 €	0,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réelles
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	0,00 €
1068	Exc. Fct. Capitalisés (ouverture du déficit antérieur)	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		0,00 €	0,00 €
040	Operation d'ordre (Amortissement)	34 000,00 €	33 624,49 €
TOTAL		34 000,00 €	33 624,49 €
SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORT 2021		29 199,49 €	29 199,49 €
TOTAL		63 199,49 €	62 823,98 €
RESULTAT INVESTISSEMENT			62 823,98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
NET 2022			24 157,92 €
GLOBAL			74 374,18 €

depenses cumulées		107 066,27 €
recettes cumulées		181 440,45 €



- Mise en œuvre et Suivi de la révision n°1 du SCOT
- Participation aux Conférences des SCOTs, ateliers de la révision du SRADDET...
- Décryptage et intégration des décrets d'application et loi C&R: assimilation des outils d'observation, définitions...
- Participation au développement de l'Observatoire d'Occupation des Sols Interdépartemental,
- Travaux de la révision n°2 du SCOT (modernisation, climatisation, intégration du PGRI 2, loi APER...)
- Communiquer sur la Révision n°2 - site @: <https://www.scot-littoralsud.fr/>



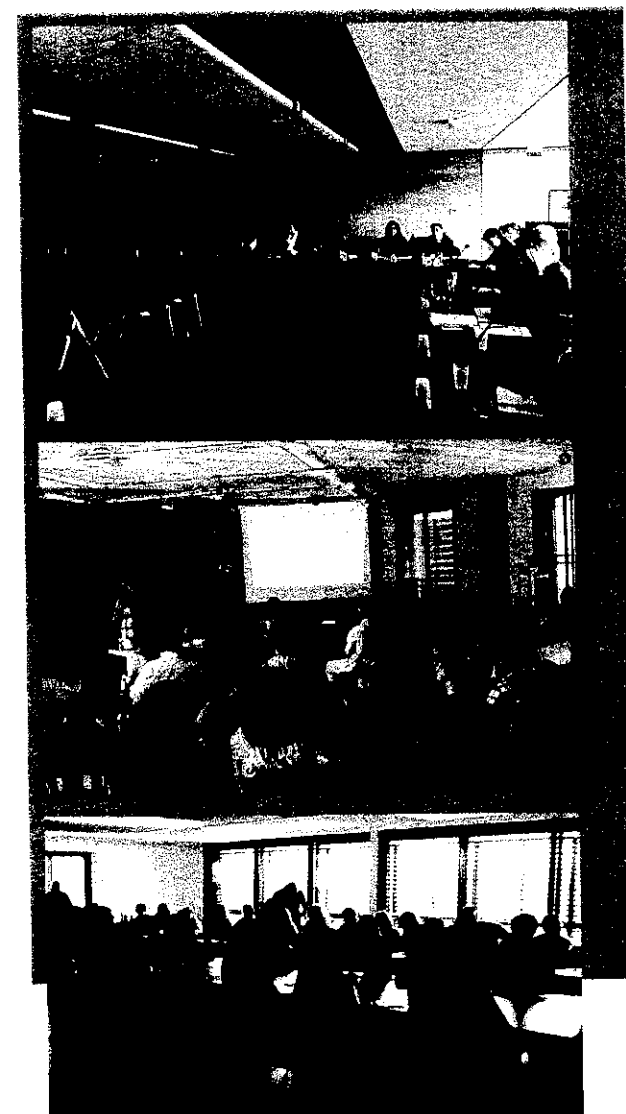
OBJECTIFS 2023

Suivi SRADDET, Conférence des SCOTs, Travaux de révision ...
Possible retro-planning:

PLANNING PRÉVISIONNEL																				
	2022				2023				2024				2025				2026			
Planning prévisionnel	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	
Préalable : Clarification de la commande																				
Bilan du SCOT en vigueur sur les conseils de l'assistance juridique du SM SCOT																				
Séquence 1 : Identification partagée des enjeux de la révision Information aux élus du contenu du SCOT actuel Organisation des séances d'échanges et de réflexion : pré-identification des enjeux Débat, validation d'une feuille de route																				
Séquence 2 : Actualisation du rapport de présentation Elé + Diag Socio-économique - Etat des lieux littoral 5 Ateliers de travail thématiques : Identification partagée des enjeux doublés de 5 comités syndicaux de validation des enjeux et d'identifications d'orientations Réunion PPA - Réunion publique																				
Séquence 3 : Révision du projet territorial - Transformation en PAS 3 Ateliers projet (élus/techniciens) sur orientations projetées Formalisation des orientations retenues pour débat Comités syndicaux débat (2) Réunion PPA - Réunion publique																				
Séquence 4 : Traduction réglementaire (du PAS au DOO/DAACL) 5 Ateliers projet élus techniciens 4 comité de pilotage / comités syndical de validation des orientations et objectifs Propositions et formalisation des prescriptions retenues - Réunion PPA - Réunion publique																				
Séquence 5 : Justification des choix et évaluation environnementale																				
Séquence 6 : De l'arrêt à l'approbation Finalisation et actualisation du dossier de SCOT Consultation PPA - Suivi de l'Enquête Publique + Mémoire en réponse - Modification du dossier																			Mai Arrêt	Janv Appro

Début du planning : Septembre 2023

Échéance : 31/01/2027



Lexique:

- SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale
- ETP: Equivalent Temps Plein
- EIE: Etat Initial de l'Environnement
- PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- PV: Procès-Verbal
- DOO: Document d'Orientation et d'objectifs
- Ci-SMVM: Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer
- DP MEC: Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité
- PAEN: Périmètre de protection des espaces Agricoles Et Naturels
- PLU: Plan Local d'Urbanisme
- CDAC: Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- AURCA: Agence d'Urbanisme Catalane
- CAUE: Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20231106-230771-DE



Syndicat mixte du SCOT Littoral Sud
3, Impasse Charlemagne
66704 ARGÈLES-SUR-MER Cedex
Tél : 04 68 81 63 77 – Fax : 04 68 95 92 78
E-mail : scotlittoralsud@gmail.com

